

CONVOCATION AU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal se réunira à la Mairie :

le Mardi 10 février 2015 à 20H30

Je vous remercie de bien vouloir assister à cette séance, et vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments distingués.

10 MARS 2015 à 20h30

Le Conseil Municipal de la commune BEAUMONT-SUR-LEZE se réunira, salle du Conseil Municipal, en séance ordinaire le :

OBJET DE LA REUNION

- 1) Séance du 10/02/15 - approbation du PV**
 - 2) Compte Administratif 2014**
 - 3) Affectation du Résultat**
 - 4) Compte de Gestion 2014**
 - 5) PLU : désignation du bureau d'études**
 - 6) Indemnité de gardiennage des églises communales**
 - 7) Recrutement personnel non titulaire**
 - 8) Cimetière : nouvelle tarification des concessions et du dépositaire**
 - 9) Cimetière : nouveau règlement**
- Questions diverses**

Fait à Beaumont sur Lèze, le
Le Maire

Date de convocation : 03 février 2015

Date d'affichage : 03 février 2015

**COMPTE RENDU DE LA
SEANCE DU 10 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze et le dix mars à vingt heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations. La séance était publique.

Etaient présents : MM. BAYONI, BLANCHOT, BASTIEN, BOUYSSON, GUILLEM, CALMES, ESPITALIER, RENAC, MMES LUNAL, DRU, MIALONIER, PAREDE, BOSSIS,

Absents : M. TURCK a donné procuration à M. GUILLEM
Mme HETREUX a donné procuration à M. BLANCHOT
MMES. GRAINE, LACOMBE, DINCE MASANGU, M. ARCAS,

Secrétaire de séance : Mme DRU Christelle

* * *

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du Conseil Municipal le compte rendu de la précédente séance qui est approuvé à l'unanimité.

Délibération n° 15-2/1 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Monsieur le 1^{er} adjoint présente au Conseil Municipal le compte administratif 2014

Section de fonctionnement

Recettes	1 064 767.10
Dépenses	918 306.02
Résultat de l'exercice	+ 146 461.08
Report exercice précédent	+ 236 290.34
Résultat de clôture	+ 382 751.42

Section d'investissement

Recettes	225 063.59
Dépenses	200 885.28
Résultat de l'exercice	+ 24 178.31
Report exercice précédent	+ 88 961.53
Résultat de clôture	+ 113 139.84

Résultat global de clôture

+ 146 461.08
+ 24 178.31
+ 170 639.39

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Dominique BLANCHOT, 1^{er} adjoint, approuve les résultats du compte administratif 2013 à l'unanimité.

Délibération n°15-2/2 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la Présidence de Monsieur BAYONI, Maire
Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014
Considérant que le dit compte est exact et conforme au compte de Gestion du Receveur
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
Constatant que le Compte Administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement cumulé de 382 751.42 €
- un déficit de fonctionnement cumulé de.....
-

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<u>AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET 2014</u>	
A) EXCEDENT	
- Exécution du virement à la section d'investissement (C.1068).....	156 860.16
Solde disponible :	
- Affectation à l'excédent reporté (C.002 Recettes).....	225 891.26
B) DEFICIT	
- Déficit à reporter (C.002 Dépenses).....	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception	
Nombre de membres en exercice : 19	Votes : 15
Contre : 0	Pour : 15

Délibération n° 15-2/3 : COMPTE DE GESTION 2014

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion établi par Madame COHEN, Trésorière de la commune.

Excédent de la section de fonctionnement	146 461.08
Excédent de la section d'investissement	24 178.31
Résultat de clôture de l'exercice 2014	495 891.26

Les écritures comptables ainsi que les résultats sont en tous points identiques au compte administratif.
Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

Délibération n° 15-2/4 : PLU : désignation d'un bureau d'études

Monsieur le maire rappelle à l'assemblée qu'afin de maîtriser le développement de l'urbanisation sur le territoire communal, le conseil municipal a, par délibération en date du 29 septembre 2014, décidé d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme.

Les études nécessaires à ce projet nécessitent de conclure un marché public de services, afin de confier à un prestataire privé ce dossier.

A cet effet, une consultation a été lancée par la parution d'un avis d'appel public à concurrence dans la presse (au BOAMP), avec une date limite de remise des offres fixées au 05 décembre 2014

Sept bureaux d'études ont répondu dans les délais fixés et après analyse de l'ensemble de ces offres, la proposition du Groupement Paysages / Inddigo, pour un montant de **25 096 € HT** pour la tranche ferme et **6 200 € HT** pour la tranche conditionnelle, a été considérée comme l'offre économiquement la plus avantageuse.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, décide :

1. D'autoriser le maire à conclure le marché public de services pour l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme avec le groupement Paysages / Inddigo;
2. Que ce marché sera réalisé pour le montant estimatif de **25 096 € HT pour la tranche ferme et 6200 € HT** pour la tranche conditionnelle figurant à l'acte d'engagement ;
3. Que la durée prévisionnelle de ce marché sera de **18 mois**, hors délais de validation pris par la commune.

Délibération n° 15-2/5 : Indemnités de gardiennage des églises communales

La circulaire du Ministère de l'Intérieur N° NOR/INT/A/87/00006/C du 8 janvier 1987 précise que le montant maximum de l'indemnité alloué aux préposés chargés du gardiennage des églises pouvait faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité.

L'application de la règle de calcul conduit au maintien pour 2015 du montant fixé par *la circulaire N°NOR/IOC/D/11/21246C du 29 juillet 2011*.

En conséquence, l'indemnité 2015 applicable pour un gardien ne résidant pas dans la commune s'élève, comme l'année précédente, à 119,55 €.

Monsieur Le Maire propose d'allouer à Monsieur Le Curé l'indemnité de 119,55 €.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal approuve la proposition du Maire.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1 (RENAC)

Délibération n° 15-2/6 : Recrutement personnel non titulaire

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a été décidé, par délibération en date du 10 février 2015, de pourvoir au remplacement dans le cadre de l'article 3-1 d'un agent d'entretien, à temps non complet, en raison d'un congé maladie important.

Il convient désormais d'examiner les créations d'emplois temporaires pour répondre à un accroissement temporaire d'activité Article 3 (1°). Compte tenu des besoins évalués, Monsieur le Maire propose les créations suivantes :

- un emploi à temps complet de type CUI-CAE au service administratif pour une durée de 12 mois (à partir du 01 avril 2015).
- 4 emplois saisonniers de 3 semaines chacun, au service technique à temps complet (pour la période estivale)
- 2 emplois saisonniers de 10 jours chacun au secrétariat, à temps complet (pour les vacances de Toussaint et de Noël).

La dépense sera prévue au 6413 du budget 2015 de la commune.

Les agents recrutés, seront rémunérés au premier échelon du grade correspondant à leur emploi (soit adjoint technique 2ème classe ou adjoint administratif 2ème classe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces créations d'emploi et autorise le maire à procéder aux nominations sur ces postes en fonction des besoins effectifs.

Délibération n° 15-2/7 : Cimetière : nouvelle tarification des concessions et du dépositaire

Madame MIALONIER, conseillère municipale, propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs appliqués aux concessions et au dépositaire du cimetière et propose de fixer ces tarifs comme suit :

TARIS DES CONCESSIONS

Types	taille	prix
30 ans		20€ le m ²
	3 m ²	60€
	6 m ²	120€
50 ans		40€ le m ²
	3 m ²	120€
	6 m ²	240€

La répartition 2/3 pour la commune et 1/3 pour le CCAS est conservée

TARIS DU DEPOSITAIRE : durée maximale d'occupation 1an

Durée	Tarifs
Les deux premiers trimestres	GRATUIT
3 ^{ème} trimestre	30€/mois
4 ^{ème} trimestre	45€/mois

Délibération n° 15-2/8: Cimetière : nouveau règlement

Madame MIALONIER, conseillère municipale, propose au Conseil Municipal la révision du règlement du cimetière, considérant qu'il est indispensable de prescrire toutes les mesures réclamées par la sécurité, la salubrité et le maintien du bon ordre ainsi que de la décence dans le cimetière.

Le nouveau règlement intérieur ici présenté (annexe n°1) pour information au Conseil Municipal traduit l'évolution de la législation en vigueur, mais aussi des attentes des administrés.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ces nouvelles dispositions et adopte le nouveau règlement du cimetière.

* * *

Toutes les questions ayant été traitées, la séance est levée à 21H30.

Délibération n°	Objet :
15-2/1	Compte Administratif 2014
15-2/2	Affectation du Résultat
15-2/3	Compte de Gestion 2014
15-2/4	PLU : désignation du bureau d'études
15-2/5	Indemnité de gardiennage des églises communales
15-2/6	Recrutement personnel non titulaire
15-2/7	Cimetière : nouvelle tarification des concessions et du dépositaire
15-2/8	Cimetière : nouveau règlement

BAYONI Pascal :

BLANCHOT Dominique :

BASTIEN Jean-Loup :

BOUYSSON Julien :

GUILLEM Pierre :

CALMES Nicolas :

ESPITALIER Guy

RENAC Jean-François :

LUNAL Corinne :

MIALONIER Anne :

PAREDE Dominique :

BOSSIS Catherine :

DRU Christelle :

TURCK Arnaud a donné procuration à GUILLEM Pierre

HETREUX a donné procuration à BLANCHOT